

# Comment l'Hospice général s'occupe des jeunes

**Rapport** La Cour des comptes s'est intéressée à la prise en charge des 3300 jeunes adultes par l'institution. Portrait contrasté d'un secteur sensible.

## Marc Bretton

«Dévoué, mais débordé et manquant de moyens»: le dernier rapport de la Cour des comptes sur «la prise en charge des jeunes adultes à l'aide sociale» par l'Hospice général ne va pas faciliter l'instruction du procès envers le travail social.

Alors que le Département de la cohésion sociale et l'institution sont sous pression à la suite de l'importante augmentation des moyens dévolus à l'aide sociale, le rapport présente un portrait contrasté d'un secteur très sensible.

## Hausse brutale

Ils sont 3289, ces jeunes de 18 à 25 ans pris en charge, moitié plus qu'en 2015, avec une accélération brutale ces deux dernières années. Presque les deux tiers d'entre eux sont Suisses. Partagés équitablement entre les sexes, ils cumulent souvent les difficultés: problèmes d'argent presque pour tous, mais aussi endettement pour un tiers d'entre eux, rupture scolaire pour 60%, rupture familiale, problèmes de santé et problèmes psychiques, enfin, 68% n'ont pas de formation postobligatoire.

Pire encore, la moitié des jeunes aidés ont un parent à l'aide sociale. Sort-on de ce programme? Oui, ne serait-ce que pour des questions d'âge... En 2024, 40% (pourcentage en hausse depuis 2015) en sortaient après une amélioration de leur situation économique, 40% reçoivent d'autres prestations sociales, 20% enfin des usagers coupent tout contact avec la structure.

## Nombreux problèmes

Si ces jeunes bénéficient d'un traitement particulier de la part de l'Hospice, c'est pour les sortir au plus vite de la trappe de l'assistance. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres, déplore Fabien Mangilli, le magistrat char-



Les locaux de l'Hospice se trouvent à Rive. «L'Hospice doit évaluer les tâches, réorganiser, réallouer les moyens, recommande Fabien Mangilli, le magistrat chargé de l'audit de la Cour des comptes. Hospice général

gé de l'audit. Si, d'une part, la Cour relève le travail «engagé» et «pragmatique» des employés, mis sous pression par l'augmentation constante de la demande et la complexité des prises en charge, elle décrit aussi, d'autre part, un dispositif à intervenants multiples, y compris externes.

Le personnel est entre le marteau et l'enclume. Le nombre de dossiers par assistant social s'établit en moyenne à 100, contre entre 40 et 60 au niveau suisse selon les recommandations de la Conférence suisse des institutions. Cette masse de travail limite drastiquement le temps disponible pour les autres tâches à accomplir: contacts avec les usagers, préparation des entretiens, échanges avec le réseau, suivi administratif.

Ces problèmes sont accentués par une intendance qui ne suit pas, notamment en matière de moyens informatiques ou de locaux. Du coup, le taux d'absence du personnel atteint 8,8%. Dé-

passé, le personnel pioche dans le maquis des formations à disposition «sans toujours en avoir une vision très nette de leur pertinence ou de leur utilité».

## Quelles solutions?

Que faire? Par exemple, accentuer la logique de «case management» des dossiers, à savoir désigner un responsable par dossier, qui organisera la prise en charge, au lieu de renvoyer le chaland à un autre acteur; diminuer le nombre de dossiers par assistants sociaux; développer des outils informatiques adéquats; standardiser le remplissage des dossiers; trouver des locaux adaptés pour faire venir les acteurs externes nécessaires; réévaluer les mesures à disposition pour lesquels on dépense quand même 3,5 millions par an pour examiner leur adéquation aux besoins et leur efficacité.

Et combien coûterait cela? «Nous ne recommandons pas l'engagement de davantage de

personnel, explique Fabien Mangilli. L'Hospice doit évaluer les tâches, réorganiser, réallouer les moyens.»

## Les limites de l'Hospice

Venu en masse à la présentation de l'audit, la direction de l'Hospice a pris acte de toutes les mesures proposées et les a acceptées. Certaines ont des délais de réalisation à très courte échéance (juin 2026).

«Il faut néanmoins admettre que l'Hospice ne peut pas être le lieu où seront prises en charge les défaillances de toutes les politiques publiques concernées par la jeunesse», avertit Christophe Girod, directeur de l'institution, une référence aux problématiques scolaires, au durcissement des conditions des rentes invalidité ou aux prestations de l'Office cantonal de l'emploi. Le directeur évoque le rôle dévolu de fait à son institution: «Fournir une rente sociale, qui ne dit pas son nom.»